

Syndicat Mixte Flandre et Lys

*Rapport
d'Activités
2020*



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

Rapport d'Activités: sommaire

1. Organisation et fonctionnementpage 3
2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lyspage 10
3. La rénovation énergétique de l'habitatpage 15
4. La démocratie participativepage 33
5. Les démarches transfrontalières.....page 35



1. Organisation et fonctionnement



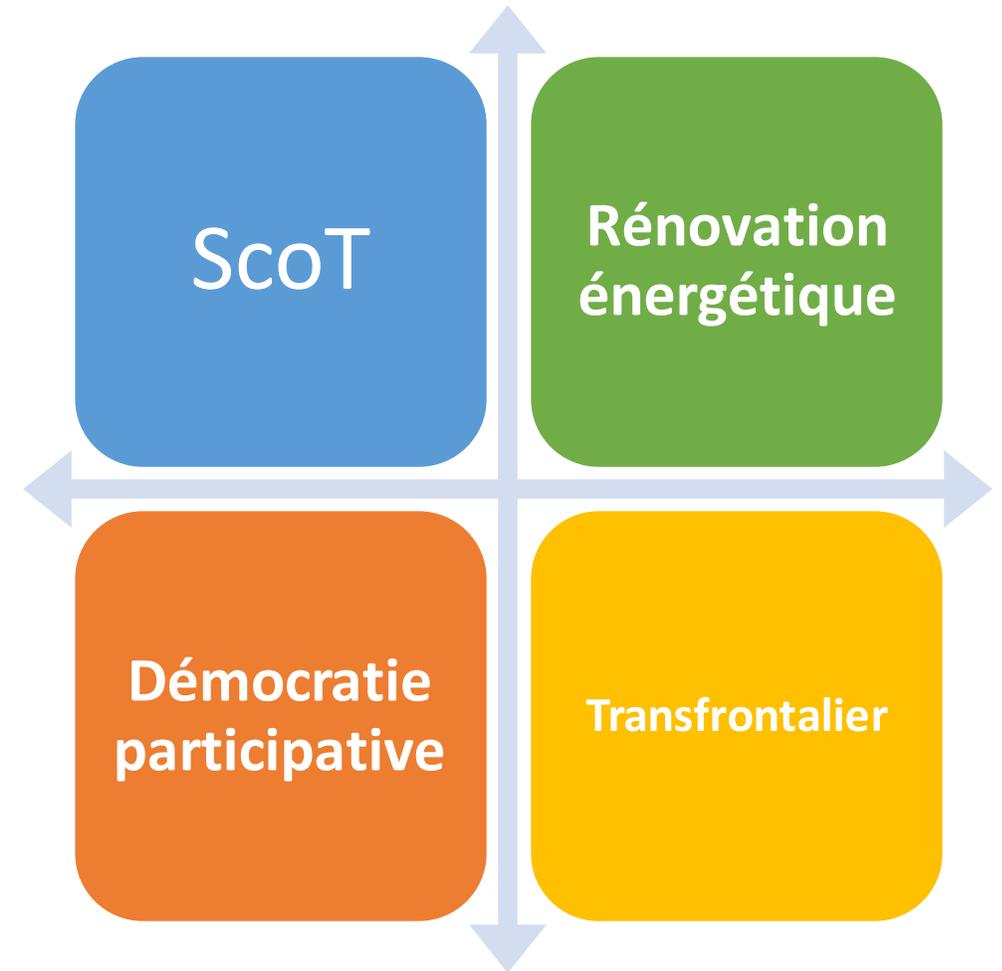
1. Organisation et fonctionnement

L'organisation du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'appuie sur les champs de compétences exercés par la structure.

Le **Schéma de cohérence Territoriale**, co-construit par les élus du territoire en collaboration avec de nombreux partenaires, **en est la pierre angulaire.**

À travers, le financement de l'Espace FAIRE et le pilotage du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux, **le Syndicat Mixte accompagne les territoires dans l'amélioration de leur parc de logements.**

La mise en œuvre du développement territorial de la Flandre et Lys s'appuie également sur un **tissu associatif local dense à l'échelle du Syndicat Mixte.** Les élus ont donc souhaité les soutenir à travers le maintien d'une aide aux associations.



1. Organisation et fonctionnement

Composition du Comité Syndical en date du 29 septembre 2020

Bureau:

Danielle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Vice-président
Jean-Claude THOREZ, Vice-président
Elizabeth BOULET
Philippe DUHAMEL
Jocelyne DURUT
Philippe MAHIEU

Délégués titulaires CCFL:

BOONAERT Jean-Philippe
BROUTEELE Philippe
DECOSTER Jean-Luc
DELABRE Aimé
DUYCK Joël
FICHEUX Bruno
PRUVOST Philippe

Délégués titulaires CCFI:

BELLEVAL Valentin	EVERAERE Luc
BEVER Samuel	FENET Stéphanie
CAMPAGNE Marie Madeleine	GAUTIER Antony
CREPIN Bertrand	GRESSIER Elisabeth
DEFEVERE Eddie	JOLY Dominique
DEHEELE Marc	JUDE Frederic
D'HAUDT Fabrice	LEMAIRE Roger
DIEUSAERT Stéphane	PETITPREZ Sylvain
DUQUENOY Régis	SMAL Eric
	WALBROU Dominique



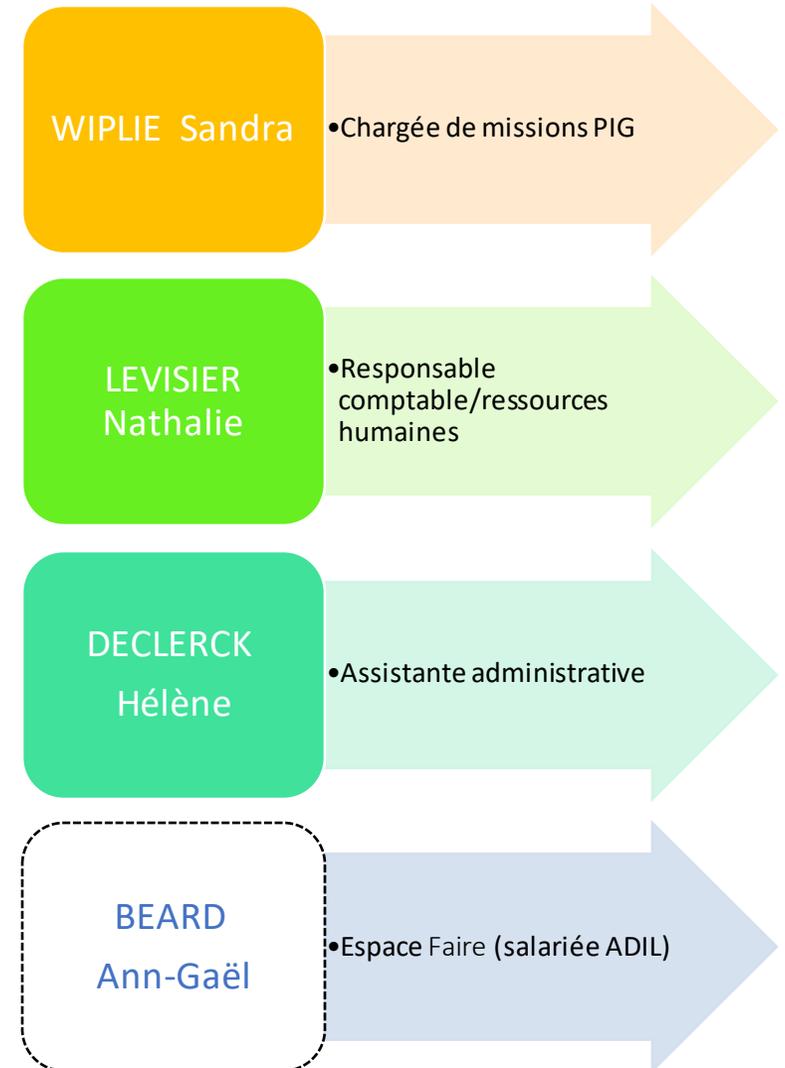
1. Organisation et fonctionnement 2020

La mise en œuvre du Programme d'Activités s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de 3 personnes** salariées du Syndicat Mixte **et d'une personne salariée de l'ADIL** pour l'Espace Info Energie.

Travaillant en mode projet sur l'ensemble des dossiers, l'équipe est composée:

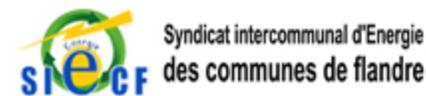
- d'une Chargée de missions PIG
- d'une Responsable comptable /ressources humaines (0,5 ETP)
- d'une Assistante Administrative (0,8 ETP)

La fin d'année 2020 a été marquée par **l'adhésion du Syndicat Mixte à l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR)** dans le cadre d'une convention 2021-2026. Au regard des missions du Syndicat Mixte, la **coordination de la structure a ainsi été inscrite comme une des missions dévolues à l'AGUR**. M. DUPONCHEL coordonne ainsi désormais le Syndicat Mixte.



1. Organisation et fonctionnement

La mise en œuvre des différentes actions portées par le Syndicat Mixte s'appuie sur un **partenariat renforcé avec les différents EPCI et communes** du territoire **mais également avec les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés** travaillant pour le développement territorial de la Flandre et Lys.



Etc...



1. Organisation et fonctionnement

5 Comités Syndicaux ont eu lieu au cours de l'année 2020 et 36 délibérations ont été votées.

Comité syndical du 17 Février 2020

- 1- Rapport d'orientations budgétaires 2020
- 2- Adoption de la participation 2020 des Communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 3-Convention 2020 avec l'Agence d'Urbanisme St Omer Flandre Intérieure
- 4- Modification du point 3 des modalités d'attribution des aides pour travaux aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG « Habiter Mieux » Flandre et Lys 2020/2022

Comité syndical du 03 Mars 2020

- 5-Compte de gestion 2019
- 6- Compte administratif 2019
- 7-Affectation de résultats 2019
- 8- Budget primitif 2020
- 9- Attribution des aides aux associations 2020
- 10- Modification simplifiée du Scot Flandre et Lys / Rectification d'une erreur matérielle dans le document

Comité syndical du 29 Septembre 2020

- 11-Installation des délégués et Election de la Présidente du Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 12-Election des Vice-présidents du Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 13- Election des membres du bureau
- 14- Délégation de compétences à la Présidente
- 15-Lecture de la charte de l'élu local
- 16-Représentant du Syndicat Mixte Flandre et Lys à la Commission locale de l'eau de l'Yser
- 17-Représentant du Syndicat Mixte Flandre et Lys au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière
- 18-Représentant du Syndicat Mixte Flandre et Lys à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de St Omer Flandre Intérieure
- 19- Adoption du règlement intérieur
- 20-Indemnités de la Présidente et des Vice-Présidents du SMFL

Comité syndical du 07 Octobre 2020

- 21-Décision budgétaire modificative n°1
- 22-Composition de la Commission d'appel d'offres
- 23- Report des subventions aux associations 2020
- 24-Validation de la première tranche conditionnelle du marché avec l'opérateur Inhari
- 25- Modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys: bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée
- 26-Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs avec le Centre de Gestion 59
- 27- Instauration et modalités de mise en œuvre du télétravail
- 28-Fixation des modalités d'attribution de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- 29-Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents publics momentanément indisponibles
- 30-Recrutement d'agents non titulaires saisonniers ou occasionnels

Comité syndical du 07 Décembre 2020

- 31-Aides aux associations 2021
- 32-Participation 2021 des Communautés de Communes adhérentes au SMFL pour la mise en œuvre de la partie investissement du PIG Habiter Mieux
- 33-Convention avec l'Adil du Nord: Avenant n°3
- 34-Candidature au Guichet Unique de l'Habitat
- 35-Convention d'objectifs entre l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque et le Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 36-Indemnités de la Présidente et des Vice-Présidents du SMFL/ Annule et remplace la délibération 2020/20



1. Organisation et fonctionnement

L'activité du Syndicat Mixte en 2020 se traduit par les résultats budgétaires suivants:

Section de fonctionnement	
Recettes réalisées en 2020	462 874.86 €
Dépenses réalisées en 2020	396 435.97 €
Résultat 2020	66 438.89 €
Résultat N-1 reporté	253 151.57 €
Excédent de fonctionnement	319 590.46 €

En ce qui concerne le fonctionnement l'excédent correspond au report de l'année N-1 et à la vacance du poste de Directeur en 2020

L'excédent d'investissement est le cumul des dotations aux amortissements que nous réaffectons au compte de dépense d'investissement 202 – frais de réalisation de documents d'urbanisme.

Section d'investissement	
Recettes réalisées en 2020	191 173.28 €
Dépenses réalisées en 2020	76 849.17 €
Résultat 2020	114 324.11€
Résultat N-1 reporté	272 306.15 €
Dépenses à réaliser à reporter en 2021	165 200€
Recettes à percevoir reporter en 2021	0 €
Excédent d'investissement	221 430.26€



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys



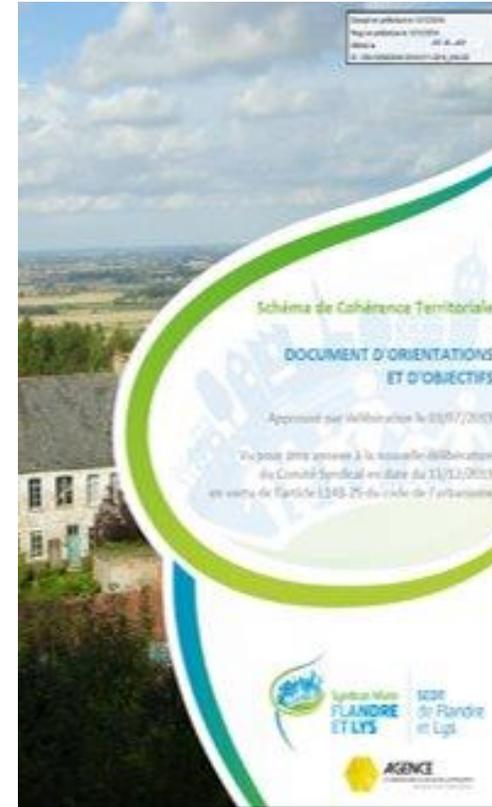
2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La co-construction du projet

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale a été lancée le 23 juin 2015.

Après 5 années de travaux actifs d'écriture par les élus du territoire, **le SCoT de Flandre et Lys a été approuvé le 03 Juillet 2019.**

Pendant l'année 2020, à la demande de Monsieur le Sous-préfet, une modification simplifiée du Document d'Orientations et d'Objectifs a été réalisée, suite à une erreur matérielle au niveau de l'orientation 14. Le bilan de la mise à disposition du public et l'approbation de la modification simplifiée ont été approuvés le 07 octobre 2020.

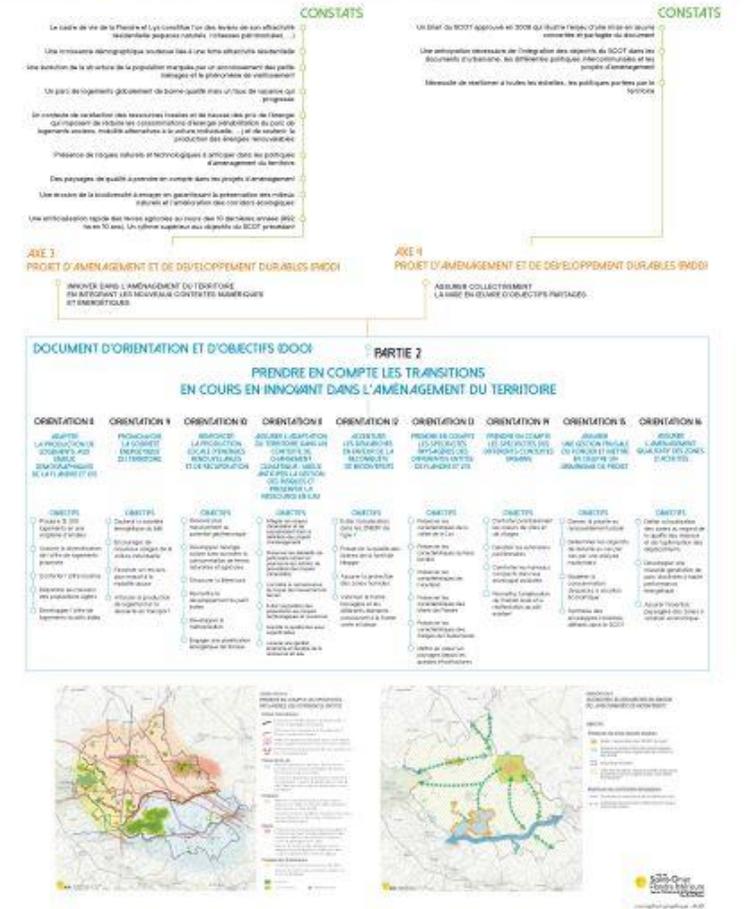
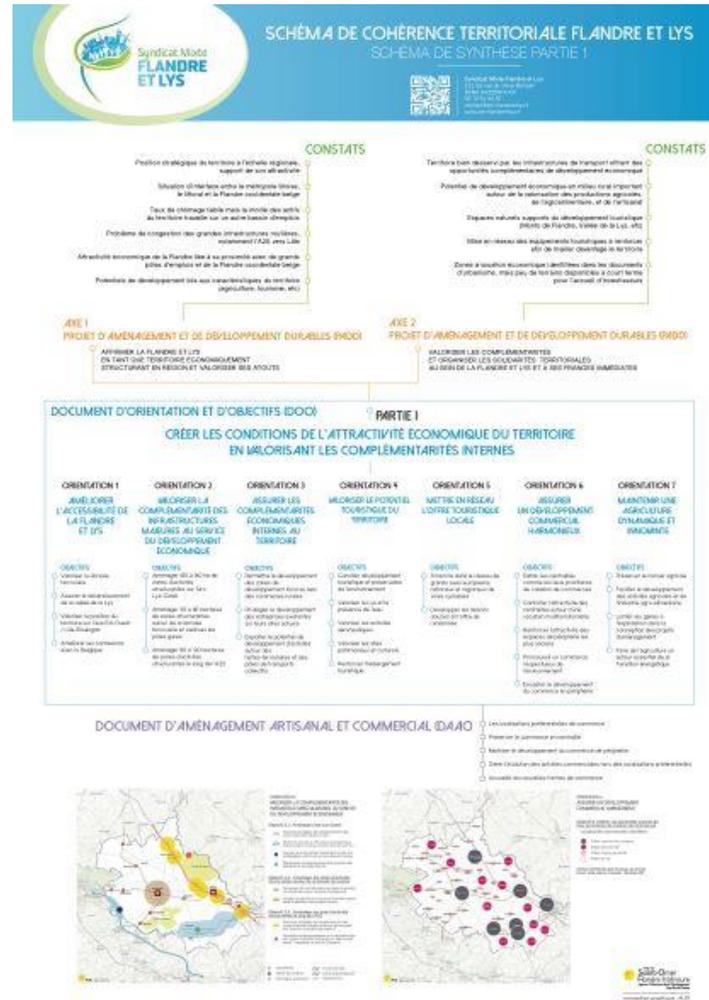


2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Une vulgarisation adaptée aux usages

Face à la densité du document et dans un objectif de diffusion des enjeux du SCoT, le Syndicat Mixte, en lien avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer a donc souhaité développer différents documents de synthèse, notamment à destination des nouveaux élus du territoire.

Des panneaux de présentation et éventails ont ainsi été créés et diffusés à l'ensemble des mairies du territoire.



2. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

2020: Une animation du document d'urbanisme à l'heure de la Covid 19

Comme l'ensemble des collectivités, le Syndicat Mixte s'est adapté au contexte sanitaire via la mise en œuvre du télétravail, des réunions en visio conférences.

Cependant, face à cette pandémie, l'animation relative à la mise en œuvre du SCoT sur le territoire, tant à destination des nouveaux élus que des habitants et des partenaires n'a pu être développée. L'année 2021 a donc pour objectif majeur de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux nouvelles orientations du SCoT.



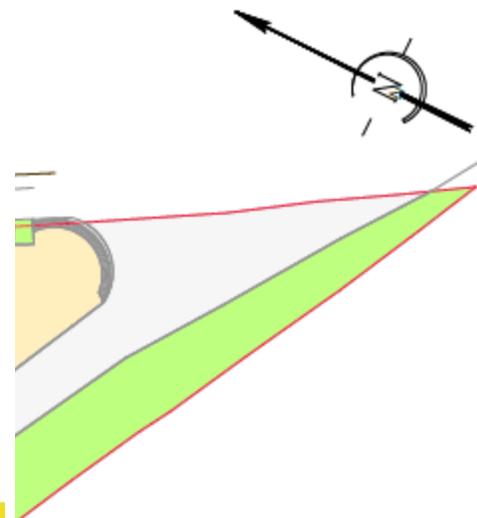
Nouveau partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque

En cohérence avec les dynamiques enclenchées sur le territoire, le Syndicat Mixte a ainsi souhaité conventionner avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque pour 2021/2026.



Une convention a ainsi été validée afin d'accompagner le Syndicat Mixte dans la mise en œuvre du SCoT et du Guichet Unique de l'Habitat, et d'assurer la coordination de la structure.





PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

POUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ ET COLLABORATIF

Schéma Organisation Projet:

-  Stationnement Cycle (6 emplacements)
-  Espace Vert (3 958m²)
-  Parking (5 782m²) / 100 Places dont 2 PMR
-  Zone Livraison "NOZ" (159m²)
-  Bâtiment "NOZ" (1 530m²)
-  Commerces (4 832m²)
-  Zone Livraison Commerces (599m²)
-  Parvis (Circulation piétonne - 1 560m²)
-  Circulation / Accès VL/PL (2 360m²)
-  Arbres de hautes tiges: 4 Arbres Existant
- Surface Parcelle (21 009m²)



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Une année intense avec un contexte inédit



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) Habiter Mieux » :

L'année 2020 est la seconde année **du marché avec l'opérateur INHARI (tranche ferme).**

Les objectifs de rénovation de l'habitat et d'adaptation des logements répondent notamment à de nombreux enjeux du SCoT tant en matière énergétique, sociale, sanitaire et économique.

Pour rappel, la **convention avec l'ANAH a fait l'objet d'un avenant** afin d'augmenter les objectifs sur les dossiers autonomie et sur la gestion de l'AMO caisse d'avance, **comme souhaité par l'ensemble des élus suite au petit déjeuner du PIG dédié aux artisans du territoire.**

Ce programme est ainsi complémentaire avec l'ensemble des actions développées par les communes et intercommunalités sur le logement et l'habitat.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) Habiter Mieux » :

A noter que sur l'année 2020, l'opérateur INHARI a rencontré quelques difficultés dans la gestion des dossiers suite au départ d'un salarié. Le SMFL est donc venu en appui dans la gestion de l'information de 1^{er} niveau et des appels téléphoniques et prise de rendez-vous.

Les confinements ont influé sur les visites à domicile (DPE et Diagnostic ergonomie) et sur les dépôts de dossiers à l'ANAH.

Face à la **multiplicité d'aides disponibles** à l'échelle du territoire, le **Syndicat Mixte Flandre et Lys** a mis en place un fonctionnement pour fluidifier le parcours des ménages entre l'Espace Faire, Inhari et l'antenne Région pour les aides AREL.

Dès le lancement du dispositif Ma Prime Rénov, au second semestre 2020, **l'Espace FAIRE, le Syndicat Mixte Flandre et Lys et Inhari ont enregistré une forte augmentation des appels téléphoniques malgré le confinement.**



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux », Résultat de la tranche ferme 2019/2020 :

La cible prioritaire du programme demeure la rénovation énergétique du parc d'habitat ancien, la réhabilitation du parc de logements dégradés et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys finance également à hauteur de 1 000€ les travaux validés par l'ANAH.

À travers ce programme, l'opérateur a pour mission de proposer le scénario le plus adapté au ménage et de lui proposer l'ensemble des aides disponibles au regard de sa situation et de son projet.

Résultats 2019/2020		Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation
Propriétaire Occupant	Habiter Mieux	166	156	94%
	Autonomie	40	37	93%
	Travaux Lourds	20	5	25%
Propriétaire Bailleur	Habiter Mieux	20	9	45%
	Travaux Lourds	4	10	250%
TOTAL		250	217	87%



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: la communication

En 2019, Le Syndicat Mixte avait déployé une communication avec **les mairies, via des articles dans les bulletins municipaux, les sites internet et les pages Facebook, des communiqués, conférences de presse et réunions publiques.**

La crise sanitaire n'a pas facilité l'organisation de communications et d'évènements en présentiel.

Néanmoins, **le lien avec l'ensemble des collectivités et partenaires a perduré durant l'année 2020.** Ainsi, les bilans mensuels leur ont été envoyés par mail afin de suivre l'avancé des dossiers.

Certaines communes ont communiqué sur le programme via leurs journaux municipaux.

Les CCAS ont également joué un rôle dans le relai d'information auprès des ménages en difficultés.

Des courriers ont été envoyés à plus de 130 entreprises du territoire afin de leur assurer du maintien du programme « Habiter Mieux » dans le cadre de la relance économique.

La communication ciblée avec le réseau « autonomie personnes âgées du territoire » a également été maintenue via des visio -conférences avec nos partenaires.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

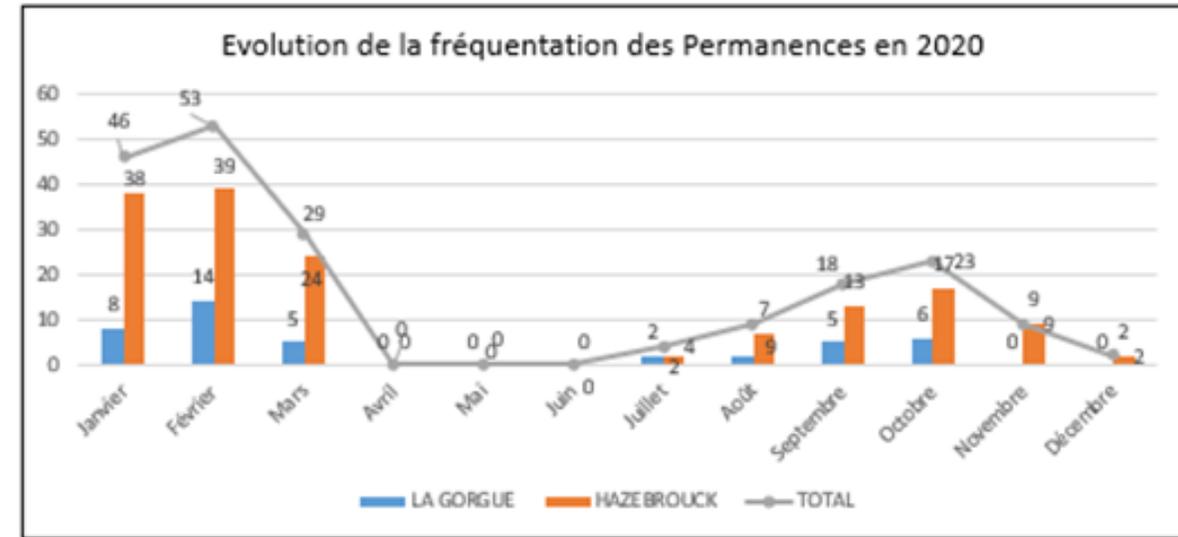
Le maintien des permanences sur le territoire :

En 2020 des permanences de Inhari ont été mises en place en CCFL les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois. Celle des jeudis après-midi en CCFI ont trouvé leur public.

Ces permanences ont lieu sur rendez-vous par créneau de 30 minutes.

Afin de fluidifier la prise de rendez-vous, un agenda partagé entre le SMFL et Inhari a été mis en place.

- En 2020 : 56 permanences – 188 personnes reçues
- 20% des 1^{er} contacts sont rencontrés lors d'une permanence



4. La rénovation énergétique de l'habitat

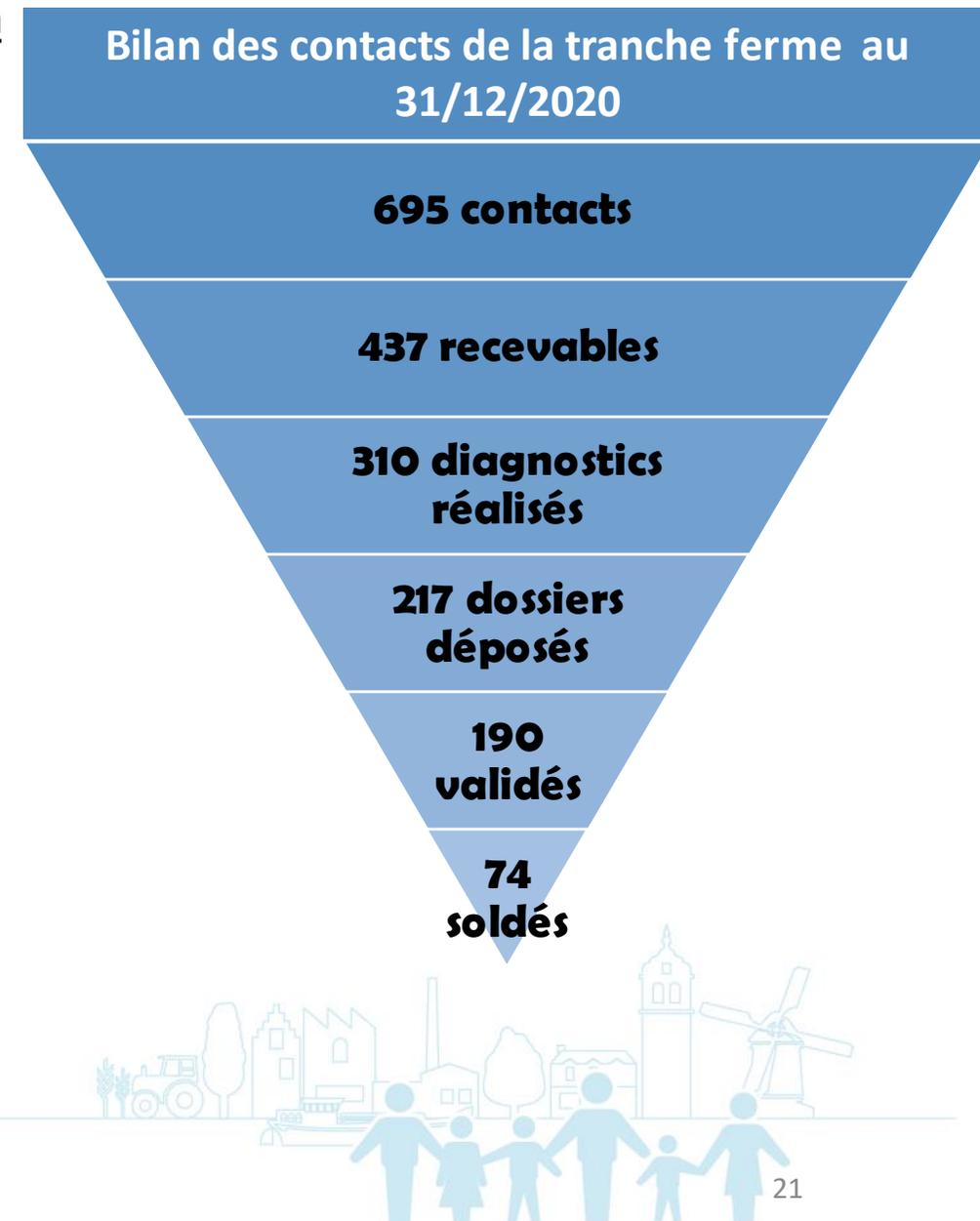
Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux » : le bilan

Le Programme Habiter Mieux a connu, malgré le contexte sanitaire un **niveau d'activité inédit depuis 2013**. Les demandes ont afflué tant en réhabilitation énergétique PO/PB qu'en autonomie.

Les ménages modestes et très modestes ont bénéficié de montants d'aides plus élevés car les plafonds de l'Anah ont été revus à la hausse en 2020.

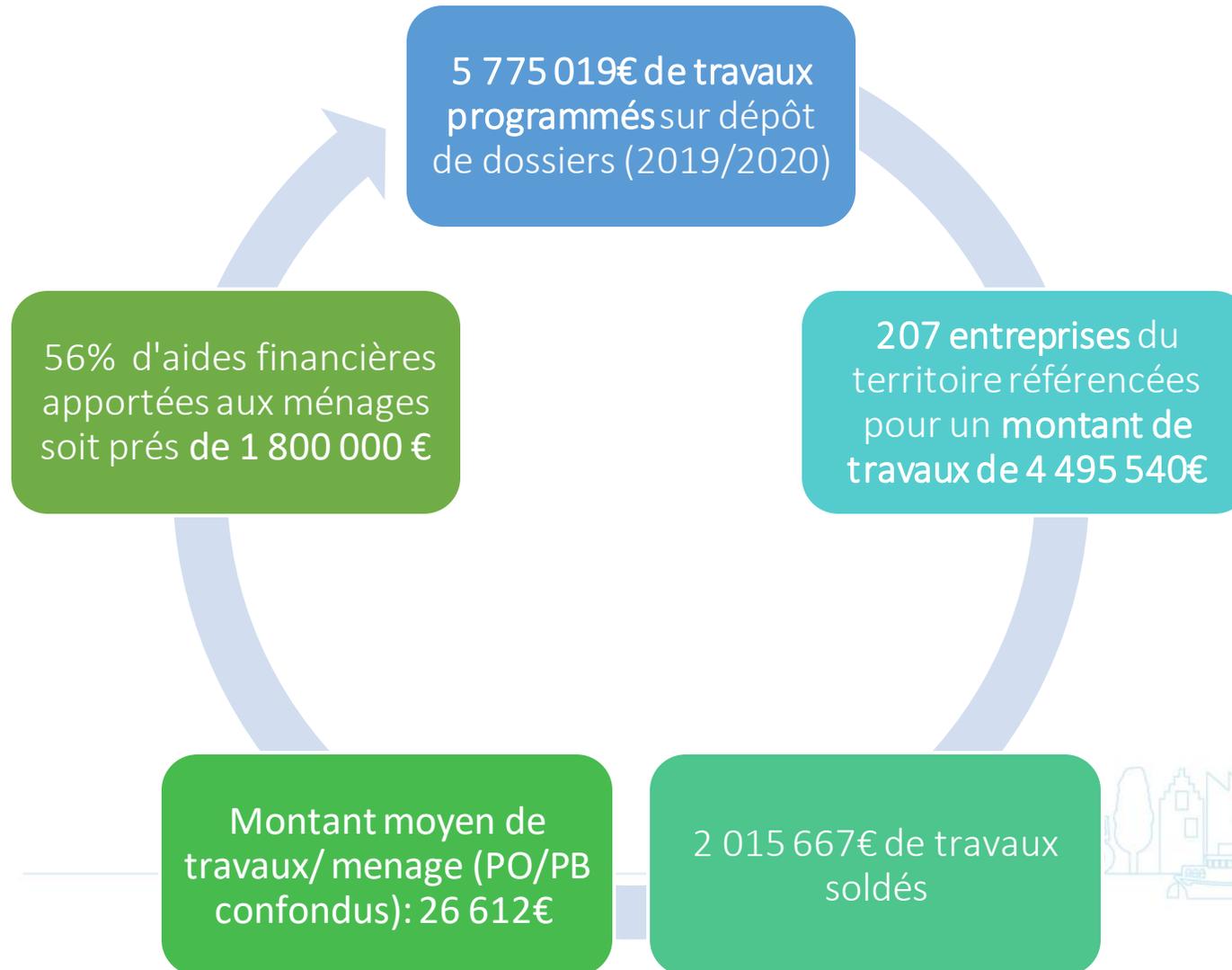
Le **cumul des aides publiques a incité les ménages à entreprendre des travaux qualitatifs pour atteindre des gains énergétiques en moyenne de 55%** (sur l'ensemble des dossiers PIG).

A noter que l'articulation entre les dispositifs Habiter Mieux et Ma prime Rénov a créé une **dynamique sur le territoire**. Chaque ménage a ainsi pu trouver un financement en fonction de ses besoins et ses ressources.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: le bilan économique et financier :



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: Fonctionnement de la caisse d'avance

L'année 2020 a permis le lancement de la caisse d'avance dès le mois de janvier:

- Février 2020 : 1^{ère} réunion de validation de dossiers pouvant nécessiter la caisse d'avance
- Juin 2020 : 1^{er} décaissement pour 2 dossiers et validation en cours d'un Prêt Travaux Missions Sociales
- Juillet 2020 : 2^{ème} réunion de validation de dossiers pouvant nécessiter la caisse d'avance,
- Février 2021 : Fin de travaux pour 3 dossiers .

BILAN : 3 dossiers soldés grâce à la caisse d'avance qui représentent un déblocage de **85 129€ de travaux.**

Ce nouveau dispositif connaît une croissance exponentielle. Ainsi, 4 dossiers ont été validés au 1er semestre 2021 et un potentiel de 3 dossiers supplémentaires sont en cours d'analyse pour la fin d'année 2021.



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Partenariat avec la Région des Hauts-de-France

Dans le cadre de la politique de réhabilitation énergétique de la Région des Hauts-de-France, **le Syndicat Mixte Flandre et Lys a participé à l'ensemble des échanges relatifs à la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).**

La convention sera signée entre la Région et le SMFL en 2021 pour le financement de l'Espace FAIRE et de l'animation sur le territoire de certaines actions en faveur de la rénovation énergétique.

Dans ce cadre, le SMFL a participé activement aux différentes visio-conférences organisées par les services de la Région sur leurs différentes politiques:

- Pass rénovation,
- Passeport Energétique du Logement (PEL)
- Le SPEE
- L'aide AREL

Ces échanges ont notamment permis de mettre en place une démarche concertée au bénéfice des habitants du territoire.



3. La rénovation énergétique de l'habitat : Candidature à l'appel à projet Guichet Unique de l'Habitat

En septembre 2020, la Région Hauts-de-France a lancé son second appel à candidature pour le Guichet Unique de l'Habitat. Le SMFL a répondu à cet appel à projet en décembre 2020 et a été lauréat en 2021.

Guichet Unique de l'Habitat, ces missions et objectifs sont :

- De faire émerger la demande et simplifier l'accès à l'information en proposant un service intégré;
- De mobiliser l'ensemble des parties prenantes en interne du territoire, et externe;
- De conseiller tous les publics en matière de rénovation énergétique des logements, d'améliorer l'habitat et de maximiser les gains énergétiques;
- De cibler les logements individuels et les co-propriétés.



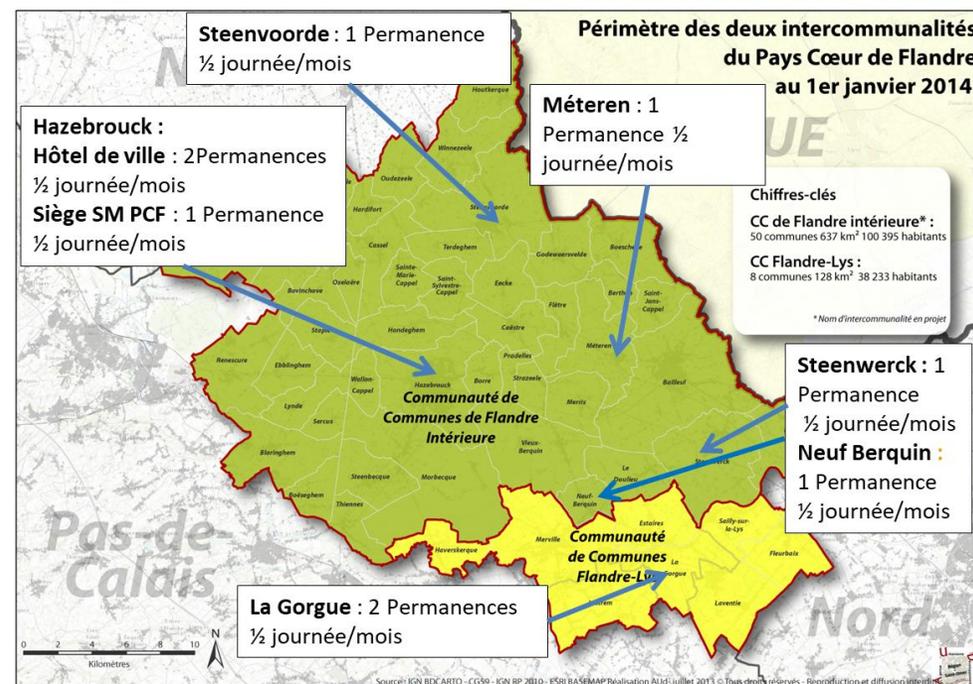
3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace Faire

Le Syndicat Mixte porte et finance l'Espace Info Energie devenu l'ESPACE FAIRE, dont l'animatrice est salariée de l'ADIL.

Une plus grande transversalité et complémentarité est mise en place au quotidien pour apporter des conseils gratuits et avisés à l'ensemble des ménages du territoire souhaitant engager des travaux de rénovation de leur logement.

Cette année 2020 a vu le nombre de demandes en forte augmentation.

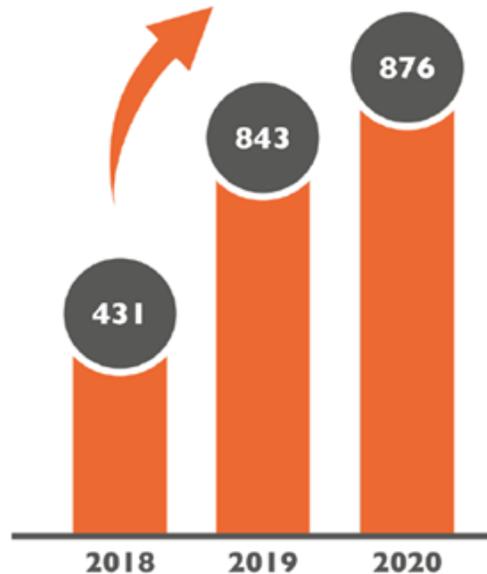
Pendant les mois de confinement, l'Espace FAIRE a assuré les rendez-vous par téléphone et en visio-conférences.



3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace Faire

Bilan Année 2020 :

Une demande en forte croissance



1 027
consultations téléphoniques



Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de
13h30 à 17h30

336
consultations en face à face



Présent sur 1 site (Hazebrouck)
et 4 lieux de permanence
(La Gorgue, Meteren,
Neuf-Berquin, Steenvoorde,
Steenvoorde)

239
renseignements délivrés
par internet



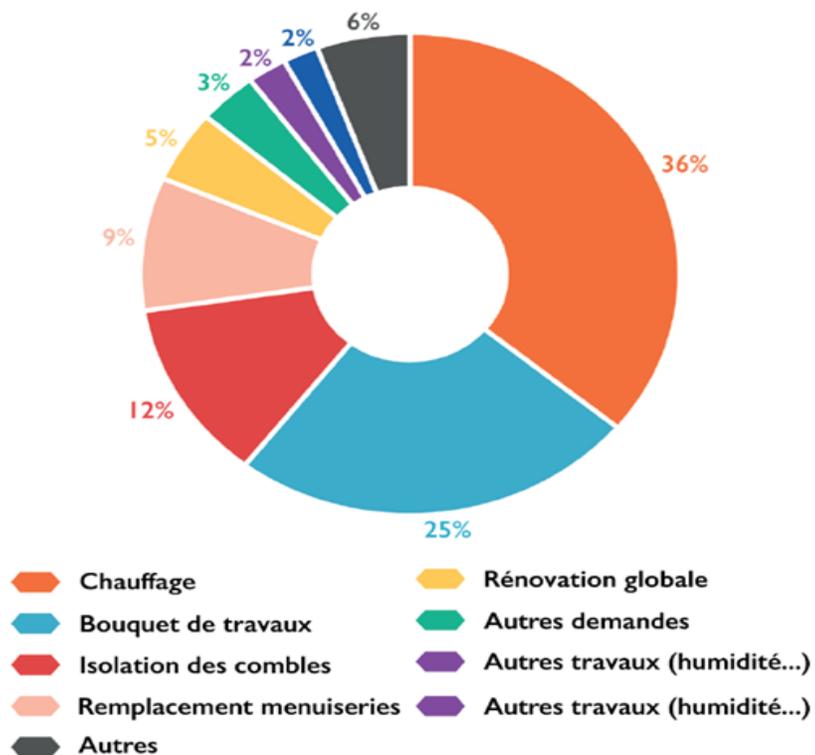
Présent sur les réseaux et
joignables par mail, nous
répondons à toutes
vos questions !



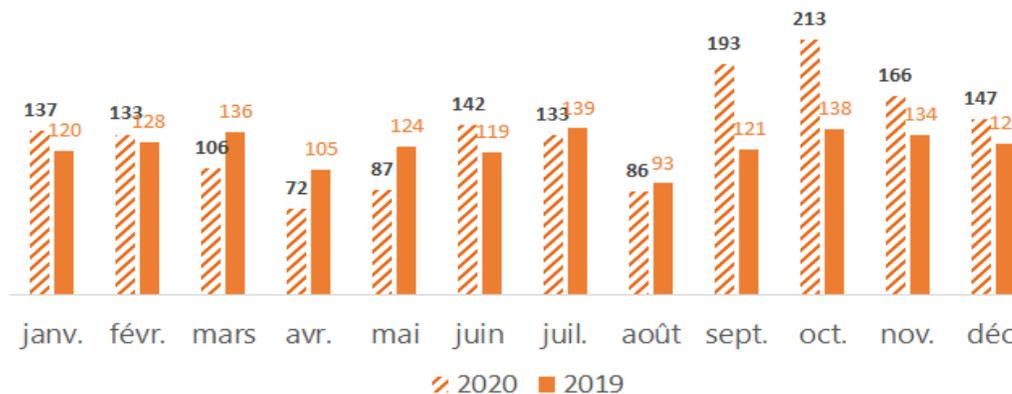
3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace Faire

Bilan Année 2020 :

Les types de travaux :



NOMBRE DE DEMANDES / MOIS 2020/2019



93%
de propriétaires occupants



3. La rénovation énergétique de l'habitat: l'Espace Faire

Les missions proposées par l'Espace Faire sont :

- Informer sur les aides et financements : subvention ANAH, Crédit d'Impôt Transition Energétique CITE, Eco-prêt, primes énergie CEE, **MaPrimeRénov'**...
- Expliquer les étapes du projet, de son montage à son achèvement. Renseigner sur les aspects, techniques (l'isolation, la ventilation, le choix des matériaux, des équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les énergies renouvelables...)
- Accompagner, avec des visites à domicile, un suivi des logements et une articulation avec la régie régionale du SPEE, le PEL...
- Organiser, avec les collectivités et associations partenaires, des animations à destination du grand public (clichés thermiques, informations collectives...)
- Participer aux échanges avec la Région des Hauts-de-France dans le cadre de la mise en place du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique).



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys et l'Espace FAIRE ont eu le plaisir d'accueillir Madame WARGON le 1^{er} juillet 2020, qui était en visite sur notre territoire. Elle a eu l'occasion d'assister à un rendez-vous de l'Espace FAIRE avec un habitant du territoire.

Madame Mametz a eu l'occasion de lui présenter le programme Habiter Mieux sur le territoire, les partenariats mis en place avec nos Communautés de communes et les autres partenaires, et enfin quelques chiffres de résultats sur notre territoire.

Enfin Madame la Secrétaire d'Etat a signé la convention FNCCR et a visité l'estaminet d'Oxelaëre, qui a bénéficié de financement FNCCR.



3. La rénovation énergétique de l'habitat

Tournage d'un mini reportage avec M6 intitulé "Mon Projet Rénovation"

Dans le cadre d'une série de reportages « Mon projet Rénovation » diffusés sur la chaîne M6, l'Espace FAIRE et Le Syndicat Mixte Flandre et Lys ont accueilli une équipe de tournage en novembre 2020.

La conseillère FAIRE a apporté toute son expertise pour ce mini reportage sur la rénovation énergétique sur la thématique "Comment éviter les arnaques ?"

Une Habitante de Nieppe a également témoigné.



4. La démocratie participative

Accompagner les initiatives locales



5. Les démarches transfrontalières



5. Les démarches transfrontalières

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale



Le GECT est une structure de *gouvernance transfrontalière multi niveaux* : il réunit tous les échelons institutionnels de chaque côté de la frontière, ainsi que les partenaires de la société civile.

Ce partenariat implique que le GECT puisse prendre des décisions et réaliser des projets émanant d'une concertation commune soutenus par les différents niveaux politiques de part et d'autre de la frontière.

Le **Syndicat Mixte Flandre et Lys** y siège au titre de ses deux intercommunalités et fait partie des 13 membres composant ce GECT. À ce titre, élus et techniciens ont participé à de nombreux échanges autour des quatre groupes de travail: eau, territoire, développement économique et cohésion sociale et culturelle.

Lors de cette année 2020, le SMFL a participé à l'évaluation du GECT piloté conjointement par l'AGUR et l'Université de Gant.

L'année 2020 a également été marqué par l'annonce du retrait du département du Pas-de-Calais du groupement. Ce départ engendrera une augmentation de la cotisation pour l'ensemble des autres membres français. **La participation du Syndicat Mixte passera ainsi de 3,5% de la contribution à 4% soit une cotisation de 10 140€/an.**





Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**